



Mensonge sur accusation de maltraitance

Par **angel1780**, le 17/11/2011 à 17:58

Bonjour,

je me suis accusé de maltraitance sur mon bebe apres 30h de garde a vue alors que j'ai rien fais je regrette se mensonge qu'est ce que je risque en disant la verité sachant que j'ai dit la meme version au tribunal

merci

Par **mimi493**, le 17/11/2011 à 19:58

Commencez par aller voir un psy, car s'accuser mensongèrement de maltraitance sur son bébé, relève d'abord du psy

Par **angel1780**, le 17/11/2011 à 21:08

deja avant de me repondre ca faut savoir l'histoire et ce qui m'as amener a dire ca j'ai pas 15 ans je suis pas stupide et je suis ici pour avoir des conseil censée alors ce genre de comm non merci

Par **mimi493**, le **17/11/2011** à **23:02**

Donc on récapitule : vous avez fait des aveux de maltraitance à la police, puis vous avez confirmé les aveux lors de votre procès. Maintenant que vous craignez la condamnation, vous voulez revenir sur les aveux.

Donc allez voir un psy, parce que sauf s'il y a des circonstances psy vous ayant amené aux aveux, je crains que ça ne marche pas

Encore, vous n'auriez pas réitéré en audience, vous auriez fait annuler les éléments de la garde-à-vue, je veux bien mais là. Votre avocat a déjà du vous le dire.

Par **angel1780**, le **18/11/2011** à **17:25**

l'affaire n'a pas encore été réévaluée, le juge m'a dit qu'ils vont enquêter, je dois voir un psy car je dois être dépressive, c'est une des conditions qu'on m'impose et remarque ça ne peut pas me faire du mal
par la suite je vais voir des experts de Paris.....